

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 24 MAI 2012 Salle du Conseil Municipal à 20 h 00

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : Mme CHAPELLE Yvette.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, Mme POULIN Annick, M. COULON Serge, M. MARGUIN Michel, M. MÉNAGÉ Michel, M. MILLARD Eric, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

ABSENTS - EXCUSES : M. GIRARDIN Jacques, M. LEGROS Samuel, M. LEQUIN Antoine.

POUVOIRS : -

DATE de la CONVOCATION : 11/05/2012

DATE de l’AFFICHAGE : 11/05/2012

Lecture du compte rendu de la séance du 27 mars 2012 par Mme Yvette CHAPELLE. Le compte rendu n'appelle pas d'observations.

• COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Suite à la délégation attribuée au Maire afin de passer des marchés publics à procédure adaptée jusqu'à 45 000 €, il est nécessaire de présenter au conseil municipal les décisions prises :

- Décision du 7 mai 2012 : Marché public à procédure adaptée pour les travaux d'entretien de la signalisation horizontale de la commune en 2012 pour un montant de 3 991,00 € HT attribué à Miditraçage 307 chemin de Balme 71850 CHARNAY LES MACON.

DELIBERATIONS

1. PISCINE - SAISON 2012 - TARIFS, HORAIRES ET DATES DE L'OUVERTURE DE LA PISCINE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de ne pas modifier les tarifs pour 2012 comme indiqué ci-dessus.

Tarifs de la piscine :

- ✓ Gratuit jusqu'à 6 ans. Accompagnement obligatoire par une personne de plus de 16 ans.
- ✓ Enfants de moins de 12 ans : 1,50 €
- ✓ Adultes : 2,50 €
- ✓ Cartes abonnés 10 entrées enfants : 6,00 €
- ✓ Cartes abonnés 10 entrées adultes : 16,00 €
- ✓ Tarif accompagnateur : 1,50 €.

➤ Horaires d'ouverture de la piscine :

La piscine municipale sera ouverte du **samedi 2 juin 2012 au dimanche 2 septembre 2012.**

Les heures d'ouverture de la piscine sont les suivantes **si 2 maîtres nageurs sont présents:**

- ❖ Du 2 au 3 juin 2012 : de 10 h 30 à 20 h.
- ❖ Du 4 juin au 4 juillet :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11 h 30 à 14 h et de 16 h 30 à 20 h.
 - Mercredi, Samedi, Dimanche de 10 h 30 à 20 h.
- ❖ Du 5 Juillet au 2 septembre : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 20 h.
- ❖ De 9 h à 10 h 30 : la piscine sera uniquement ouverte aux personnes qui prennent des leçons de natation ou de plongée.

Les heures d'ouverture de la piscine sont les suivantes **si 1 maître nageur est présent:**

- ❖ Du 2 au 3 juin 2012 : de 14h à 20 h.
- ❖ Fermeture de la piscine les mercredis durant la saison.
- ❖ Du 4 juin au 4 juillet :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 17h à 20 h.
 - Samedi, Dimanche de 14h à 20 h.
- ❖ Du 5 Juillet au 2 septembre : lundi au dimanche de 14h à 20 h, sauf le mercredi.
- ❖ De 10 h à 12 h 00 : la piscine sera uniquement ouverte aux personnes qui prennent des leçons de natation ou de plongée.

2. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU CAMPING – LANCEMENT DE LA PROCEDURE :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU CAMPING – ORGANISATION DES ELECTIONS DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4. MARCHE PUBLIC – CONSTRUCTION D’UN ESPACE ASSOCIATIF – LOT 4 COUVERTURE ZINGUERIE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide :

- de conclure l’avenant n° 1 du marché de travaux de construction d’un espace associatif pour le lot 4 Couverture zinguerie dans les conditions suivantes :
- l’avenant n° 1 d’augmentation du marché initialement fixé à 9 339,49 € HT lors du marché notifié le 1^{er} juillet 2011 avec l’entreprise SAS Alain PIGUET 27 rue du Pré des Mares 71000 SANCÉ. Le nouveau montant du marché s’élève à 10 742,49 € HT.
- d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 1 du marché public de travaux de construction d’un espace associatif pour le lot 4 Couverture zinguerie avec l’entreprise SAS Alain PIGUET 27 rue du Pré des Mares 71000 SANCÉ ainsi que tous documents s’y rapportant pour leur exécution.

5. MARCHE PUBLIC – CONSTRUCTION D’UN ESPACE ASSOCIATIF – LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide :

- de conclure l’avenant n° 1 du marché de travaux de construction d’un espace associatif pour le lot 7 Menuiseries intérieures dans les conditions suivantes :
- l’avenant n° 1 d’augmentation du marché initialement fixé à 6 603,05 € HT lors du marché notifié le 4 juillet 2011 avec l’entreprise SAS MENUISERIE DU CHALONNAIS 3 rue Gustave Eiffel 71530 CRISSEY. Le nouveau montant du marché s’élève à 6 758,05 € HT.
- d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 1 du marché public de travaux de construction d’un espace associatif pour le lot 7 Menuiseries intérieures avec l’entreprise SAS MENUISERIE DU CHALONNAIS 3 rue Gustave Eiffel 71530 CRISSEY ainsi que tous documents s’y rapportant pour leur exécution.

6. MARCHE PUBLIC – CONSTRUCTION D’UN ESPACE ASSOCIATIF – LOT 8 PLATRERIE PEINTURE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

Ce point est retiré de l’ordre du jour.

7. MARCHE PUBLIC – CONSTRUCTION D’UN ESPACE ASSOCIATIF – LOT 11 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE – AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, décide :

- de conclure l’avenant n° 1 du marché de travaux de construction d’un espace associatif pour le lot 11 Plomberie chauffage VMC dans les conditions suivantes :
- l’avenant n° 1 d’augmentation du marché initialement fixé à 43 300,00 € HT lors du marché notifié le 4 juillet 2011 avec l’entreprise SAS SIX’M ZA 27 rue de la Tuilerie 71640 DRACY-LE-FORT. Le nouveau montant du marché s’élève à 43 877,62 € HT.
- d’autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l’avenant n° 1 du marché public de travaux de construction d’un espace associatif pour le lot 11 Plomberie chauffage VMC

avec l'entreprise SAS SIX'M ZA 27 rue de la Tuilerie 71640 DRACY-LE-FORT ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

8. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D'UN BATIMENT **« L'ETAPE DE SANTENAY » – LOT 6 MENUISERIE –** **AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- de conclure l'avenant n° 1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment « L'Etape de Santenay » pour le lot 6 Menuiserie bois extérieure et intérieure dans les conditions suivantes :
 - l'avenant n° 1 d'augmentation du marché initialement fixé à 89 828,20 € HT lors du marché notifié le 12 novembre 2011 avec l'entreprise SARL DUMONT ET BERT 24 bis rue de l'Usine 21250 POUILLY-SUR-SAONE. Le nouveau montant du marché s'élève à 90 346,20 € HT.
- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment « L'Etape de Santenay » pour le lot 6 Menuiserie bois extérieure et intérieure avec l'entreprise SARL DUMONT ET BERT 24 bis rue de l'Usine 21250 POUILLY-SUR-SAONE ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

9. MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D'UN BATIMENT **« L'ETAPE DE SANTENAY » – LOT 9 CARRELAGE FAÏENCE** **– AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- de conclure l'avenant n° 1 du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment « L'Etape de Santenay » pour le lot 9 Carrelage faïence dans les conditions suivantes :
 - l'avenant n° 1 d'augmentation du marché initialement fixé à 30 700,00 € HT lors du marché notifié le 14 novembre 2011 avec l'entreprise SARL CREUSOT CARRELAGE ZA de Montvaltin BP 145 71204 LE CREUSOT CEDEX. Le nouveau montant du marché s'élève à 31 235,04 € HT.
- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 du marché public de réhabilitation d'un bâtiment « L'Etape de Santenay » pour le lot 9 Carrelage faïence avec l'entreprise SARL CREUSOT CARRELAGE ZA de Montvaltin BP 145 71204 LE CREUSOT CEDEX ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

10. SICECO – CONVENTION POUR TRAVAUX D'EXTENSION **DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION POUR LE** **BATIMENT « L'ETAPE DE SANTENAY » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'extension du réseau électrique basse tension, pour le bâtiment « L'Etape de Santenay » afin de permettre la desserte en électricité du tarif jaune de l'établissement, sont nécessaires.

A ce titre, il précise que les travaux à réaliser sont la pose d'un câble réseau basse tension isolé torsadé sur la façade, sur une longueur d'environ 12 mètres et la pose d'une descente aéro-souterraine d'un câble réseau BT sur une hauteur d'environ 6 mètres. Il est par conséquent, nécessaire de signer une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'accepter la réalisation des travaux sur la propriété de la commune cadastrée section AA n° 99 au lieu dit « Le village », d'autoriser M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention concernant la parcelle cadastrée section AA n° 99 au lieu dit « Le village ».

11. SICECO – MODIFICATIONS STATUTAIRES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 avril 2012, le Comité du SICECO a décidé d'ajouter une nouvelle compétence optionnelle intitulée « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la liste de ses attributions.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la délibération du Comité Syndical qui précise que le Syndicat exercera, en lieu et place des communes adhérentes qui lui en auront transféré la compétence, l'organisation du service public comprenant la création et l'entretien de ces infrastructures.

L'exploitation sera à la charge de la commune (achat d'électricité, revente éventuelle aux utilisateurs...).

Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la modification statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 18 avril 2012, d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

12. TARIF COUPE DE BOIS PARCELLE 111 :

Par délibération du 4 octobre 2005, la commune de Santenay a fixé le prix de vente des coupes de bois à 5,50 € le stère.

Après information du représentant de l'ONF, la coupe de bois de la parcelle 111 est plus difficile à réaliser en raison de la présence de buis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer le prix de vente de la coupe de bois de la parcelle 111 à 2,50 €.

13. ELECTIONS LEGISLATIVES - TENUE DU BUREAU DE VOTE DES 10 ET 17 JUIN 2012 :

Afin de permettre l'organisation des élections législatives et notamment la composition du bureau de vote, l'article R 42 du Code Electoral prévoit que chaque bureau de vote est composé d'un président et d'au moins 2 assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs de la commune.

Deux membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations électorales.

Le scrutin est ouvert de 8 h à 18 h, il est nécessaire de prévoir la tenue du bureau de vote par les élus ou des électeurs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives le 10 juin et le 17 juin 2012.

QUESTIONS DIVERSES:

REGIME INDEMNITAIRE ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE - NON TITULAIRE SAISONNIER - CREATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Afin de permettre l'attribution d'un régime indemnitaire à l'agent technique chargé de la gestion technique de la piscine, agent non titulaire, il est nécessaire d'ajouter les conditions d'attribution du régime indemnitaire.

➤ **INDEMNITES D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

- Cette indemnité est susceptible d'être attribuée aux membres du cadre d'emploi et sur la base des montants moyens annuels ci-après mentionnés :

Cadre d'emploi	Grade	Montant de référence annuel	Taux
Adjoint technique	Adjoint technique		
Non titulaire	De 2 ^{ème} classe	449,29 x 1 agent	8,00

- Le versement de cette indemnité sera fonction de la manière de servir de l'agent notamment appréciée eu égard à sa polyvalence, à la conscience professionnelle, la ponctualité, l'esprit d'initiative et la bonne relation avec le public.
- L'autorité territoriale procédera mensuellement aux attributions individuelles dans le triple respect :
 - Des critères fixés par la présente délibération
 - Des montants maximum fixés par la présente délibération
 - Du montant maximal susceptible d'être attribué à un agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de fixer le régime indemnitaire de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire.

INFORMATIONS:

- Monsieur le Maire présente le projet de création d'une garderie municipale de 18 h 30 à 19h 00 afin de permettre des inscriptions au groupe scolaire et le maintien des classes existantes. Le conseil municipal donne son accord sur ce principe et un projet sera présenté au prochain conseil municipal.
- La date du prochain conseil municipal est fixé au 18 juin 2012 à 20 h 00.
- Une réunion d'information sur les travaux de la Dheune est organisée le 2 juillet 2012 à 19 h 00 à la salle des Fêtes de Cheilly-les-Maranges.
- Les trompe-l'œil à l'office du tourisme à la gare seront installés le 29 mai.
- La commune est invitée au 50^{ème} anniversaire de Bourgogne Rhénanie Palatinat. M. Findling représentera la commune.
- Plan Local d'urbanisme : présentation des documents de travail du 10 mai 2012, et information sur le PLH.
- La consultation pour les travaux de voiries 2012-2013 sera lancée début juin.
- Remerciements des associations pour la subvention attribuée.
- Lecture du courrier transmis à M. Francony concernant le projet de création d'un ensemble commercial à Corpeau, auquel la commune s'oppose.
- Lecture du courrier transmis à l'inspectrice de l'Education Nationale concernant le nombre d'inscriptions à l'école maternelle pour la rentrée 2012-2013.
- Présentation du projet de règlement intérieur et de convention de la salle des Fêtes de Santenay qui sera présenté au prochain conseil municipal.
- Information sur les travaux nécessaires à la remise en état des pavés de la Place du Jet d'Eau. Ce projet qui nécessite 4 mois de travaux sera programmé en 2013.

Fin de séance à 22 h 15 mn.